

Conseil national

09.1044

Question Nussbaumer

Données concernant la mobilité électrique

Texte de la question du 20 mars 2009

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien de véhicules électriques à batterie ont-ils été mis en circulation en Suisse au 31.12.2008? Quelles sont les catégories de véhicules concernées?
2. Comment les mises en circulation de ces catégories de véhicules se sont-elles développées dans les cinq dernières années?
3. Quels sont les cantons qui ont pris des mesures d'encouragement dans le domaine de la mobilité électrique (excepté les vélos électriques)?
4. Quelles sont les principales mesures cantonales d'encouragement en cours de mise en place dans le domaine de la mobilité électrique (excepté les vélos électriques)?

Réponse du Conseil fédéral

Lorsqu'il est question d'efficacité énergétique et de stratégies de réduction de la consommation de carburant et de baisse des émissions de CO₂, on pense de plus en plus souvent aux véhicules à propulsion électriques. Par comparaison avec les moteurs à combustion, les moteurs électriques ont un bien meilleur degré d'efficacité et sont, qui plus est, largement indépendants des carburants fossiles. L'électricité peut être produite dans notre pays et les prix de l'électricité sont moins soumis aux fluctuations du marché mondial. Le stockage de l'électricité au niveau du véhicule et son autonomie en fonctionnement électrique continuent de poser problème. Les véhicules hybrides, qui sont équipés d'un moteur à combustion et d'un moteur électrique, constituent actuellement une alternative judicieuse aux véhicules fonctionnant uniquement à l'électricité. Des véhicules hybrides rechargeables depuis l'extérieur ou plug-in-hybrids vont bientôt faire leur apparition sur le marché. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) s'intéresse depuis longtemps aux véhicules à propulsion électriques et suit de près l'évolution de la technologie.

Concernant les questions:

1. Au 31 décembre 2008, les véhicules à batterie suivants étaient en circulation (chiffres de l'Office fédéral des routes OFROU):

Voiture de tourisme	515
Voiture automobile légère	2
Autocar	11
Minibus	13
Bus articulé	1
Voiture de livraison	97
Camion	8
Tracteur agricole	2
Machine de travail	9
Chariot de travail	929
Chariot de travail agricole	24
Motocycle	108
Motocycle léger	1298
Motocycle à trois roues	426

Motocycle léger à trois roues	48
Quadricycle léger à moteur	17
Quadricycle à moteur	33
Véhicule automobile à trois roues	245
Scooter des neiges	8
Chariot à moteur	1288
Chariot à moteur agricole	4
Total:	5086

Les motocycles légers et les chariots à moteur constituent les deux catégories les plus importantes en terme de quantité. Les chariots à moteur sont des véhicules servant au transport d'objets dont la vitesse maximale est de 30 km/h. Ils sont fréquemment utilisés dans les lieux touristiques où les voitures ne sont pas autorisées. La part des voitures de tourisme à batterie (quelque 500 véhicules) est insignifiante par rapport à l'ensemble du parc de voitures de tourisme (environ 3 millions de véhicules).

2. Les catégories de véhicules mentionnés au point 1 ont évolué comme suit durant les cinq dernières années (de janvier 2004 au 16 mars 2009):

Catégorie de véhicule/année	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (jusqu'au 16.3)
Voitures de tourisme	28	21	17	22	24	4
Minibus		1	2		1	
Autocar	2					
Voiture de livraison	22	11	1	3	7	1
Camion					1	
Chariot à moteur	89	68	80	80	81	9
Machine de travail	1	2				
Chariot de travail	69	82	72	89	136	21
Chariot de travail agricole	3	2	2	2	4	
Véhicule automobile à trois roues	4	4	9	7	12	6
Motocycle à trois roues	1	7	5	6	4	1
Motocycle		1		2	95	9
Motocycle léger	109	103	53	104	332	172
Motocycle léger à trois roues		5	2		4	
Quadricycle léger à moteur	4	3	1	3	1	2
Quadricycle à moteur	2	4	10	9	14	1
Scooter des neiges	1					

Les chiffres correspondent aux véhicules de la catégorie considérée nouvellement mis en circulation l'année concernée. Les données émanent du registre automatisé des véhicules et des détenteurs de véhicules (MOFIS) de l'OFROU.

- 3./4. Il existe maintenant des mesures de promotion des véhicules électriques dans tous les cantons. Les rabais proposés sur la taxe automobile prélevée annuellement ou l'exonération complète de ladite taxe comptent parmi les principales mesures de promotion: 25 cantons encouragent les véhicules électriques par ce biais. Le lien suivant mène à une liste des réductions offertes dans les différents cantons:

http://www.bfe.admin.ch/energieetikette/00886/02038/index.html?lang=de&dossier_id=02083

Outre les réductions portant sur la taxe automobile, certains cantons et communes proposent des aides uniques à l'investissement pour l'achat de véhicules électriques. Le canton de Bâle-Ville verse ainsi une aide unique représentant 10% des frais d'investissement nécessités par l'acquisition d'un véhicule électrique. Les mesures d'encouragement des modes de propulsions électriques sont souvent limitées dans le temps et ne sont donc pas récapitulées dans un aperçu.

Au niveau fédéral, les véhicules électriques sont exonérés de l'impôt sur les véhicules automobiles, qui représente 4% de la valeur d'importation.